

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 6 JUILLET 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2015-07-215

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Résolution de la Ville de Stanstead concernant l’interruption du paiement de facture de la Sûreté du Québec;
 - 4.2 Résolution de la municipalité de Bolton-Est en appui au CLSC situé à la municipalité du Canton de Potton;
 - 4.3 Communiqué de presse – conseil d’administration 2015-16 de Réseau Biblio de l’Estrie;
 - 4.4 Adoption du règlement 786-10 au Canton d’Orford identifiant les tracés projetés des voies de circulation principales au plan d’affectations;
 - 4.5 Conformité par la MRC de Memphrémagog du règlement 2015-03 concernant l’ajout de l’usage commerce de nature artisanale dans la zone RUR-3;
 - 4.6 Accusé de réception du MDDELCC concernant la halte routière au lac Orford;
 - 4.7 Lettre de Bolton-Est concernant l’entente incendie;
 - 4.8 Révision de l’implication d’Éco-Peinture et de Laurentide re-sources dans les collectes municipales de peinture;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2014;

- 5.3 Nomination d'un inspecteur responsable de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du RCI 12-15;
- 5.4 Adhésion au plan de commandite du Cabaret Eastman dans le cadre du Festival *Eastman en Blues*;
- 5.5 Reconnaissance d'organismes aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'union des municipalités du Québec;
- 5.6 Octroi financier à la Fête de l'échinacée blanche;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 juin 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 juin 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de juin 2015;
- 6.4 Acceptation des décomptes progressifs n°13 et n°14 – Infrastructures d'eau potable – acceptation finale;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal de Mme Nathalie Lemaire de l'assemblée générale annuelle du Réseau- Biblio;
- 7.2 Réimpression du dépliant touristique;
- 7.3 Autorisation des dépenses pour *Eastman en couleur*;
- 7.4 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action-Memphré-Ouest au programme infrastructure communautaire Canada 150;
- 7.5 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 3 juillet 2015;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 16 juin 2015;
- 9.2 Mandat à LVM, division d'EnGlobe Corp pour l'auscultation des chaussées;
- 9.3 Autorisation de travaux pour l'abri / toilette au Parc Missisquoi;
- 9.4 Mandat pour le lignage de rues;
- 9.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la fourniture et l'installation de ponceaux pour la rue de Normandie et le chemin des Diligences;
- 9.6 Mandat d'arpentage du chemin Khartoum;
- 9.7 Aménagement sécuritaire pour piétons et cyclistes sur le chemin du Lac-d'Argent;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mars et avril 2015;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mars 2015;
- 10.3 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 juin 2015;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juin 2015;
- 10.5 Appui à la demande de subvention de l'Association pour la protection du Lac Parker (APLP) auprès de L'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM);

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 mai 2015;

12. Demandes de dérogation mineure

- 12.1 Demande pour régulariser l'implantation de la résidence sur le lot 4 379 694, à 1.62 mètres d'une remise alors que le règlement demande 2 mètres.
- 12.2 Demande pour implanter une deuxième remise sur son terrain, lot 4 379 012, alors que le règlement n'en prévoit qu'une;

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour construire un hangar sur le chemin du Théâtre, lot 5 300 148;
- 13.2 Demande pour construire une résidence de 46 x 32 pi dans le Domaine d'Orford-sur-le-lac, lot 5 568 855;
- 13.3 Demande pour construire une remise de 10 x 16 pi au 164 rue Martin, lot 2 237 463;
- 13.4 Demande pour construire une résidence et un garage sur la rue de la Sapinière, lot 4 499 777;
- 13.5 Demande pour construire un toit sur la terrasse du restaurant La Bicoque, situé au 391-393, rue Principale, lot 4 380 214;
- 13.6 Réévaluation de la construction de deux gîtes en forêt sur la rue de l'Escalade;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juin 2015;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-06 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-07 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;
- 15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09;
- 15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06;
- 15.5 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08;
- 16.2 Adoption du règlement 2015-05 concernant les nuisances;
- 16.3 Adoption du projet de règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09;
- 16.4 Adoption du projet de règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06;
- 16.5 Adoption projet de règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015;

RÉSOLUTION 2015-07-216

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Résolution de la Ville de Stanstead concernant l'interruption du paiement de facture de la Sûreté du Québec;

Le conseil prend acte.

4.2 Résolution de la municipalité de Bolton-Est en appui au CLSC situé à la municipalité du Canton de Potton;

Le conseil prend acte.

4.3 Communiqué de presse – conseil d'administration 2015-16 de Réseau Biblio de l'Estrie;

Le conseil prend acte.

4.4 Adoption du règlement 786-10 au Canton d'Orford identifiant les tracés projeté des voies de circulation principales au plan d'affectations;

Le conseil prend acte.

4.5 Conformité par la MRC de Memphrémagog du règlement 2015-03 concernant l'ajout de l'usage commerce de nature artisanale dans la zone RUR-3;

Le conseil prend acte.

4.6 Accusé de réception du MDDELCC concernant la halte routière au lac Orford;

Le conseil prend acte.

4.7 Lettre de Bolton-Est concernant l'entente incendie;

Le conseil prend acte.

4.8 Révision de l'implication d'Éco-Peinture et de Laurentide re-sources dans les collectes municipales de peinture;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant la nouvelle politique culturelle du Québec, le regroupement des services incendie, la Sûreté du Québec et le 33 000 \$ du pacte rural.

5.2 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2014;

Le conseil accepte le rapport des indicateurs de gestion 2014 tel que déposé au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

5.3 Nomination d'un inspecteur responsable de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du RCI 12-15;

RÉSOLUTION 2015-07-217

ATTENDU QU'en date du 1^{er} juin 2015, la municipalité d'Eastman recevait une demande de la MRC de Memphrémagog pour la désignation d'un fonctionnaire qui est à l'emploi de la Municipalité pour agir à titre d'inspecteur responsable dans le cadre de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire 12-15 visant à limiter la superficie des infrastructures (quais, abris à bateau et autres ouvrages) dans le littoral ainsi qu'à ajouter des définitions;

ATTENDU QU'en vertu de ces règlements de la MRC de Memphrémagog, le conseil municipal de la municipalité d'Eastman doit désigner par résolution le fonctionnaire municipal à l'emploi de la Municipalité responsable de l'émission des permis et certificats en matière d'aménagement et d'urbanisme comme responsable de l'application pour la MRC autant pour la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 (inspecteur régional) que du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 12-15 (inspecteur régional);

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

De nommer M. Simon Provençal et Mme Isabelle Perreault respectivement comme inspecteurs pour l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 12-15 sur le territoire de la municipalité d'Eastman;

D'aviser la MRC de Memphrémagog que M. Simon Provençal et Mme Isabelle Perreault, inspecteurs en bâtiment et environnement pour la municipalité d'Eastman, sont nommés comme fonctionnaires municipaux chargés de l'application de la résolution de contrôle intérimaire numéro adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire 12-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Adhésion au plan de commandite du Cabaret Eastman dans le cadre du Festival *Eastman en Blues*;

RÉSOLUTION 2015-07-218

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil confirme sa participation au plan de commandite du Cabaret Eastman dans le cadre du Festival *Eastman en Blues* en achetant un forfait pour un montant de 1 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Reconnaissance d'organismes aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'union des municipalités du Québec;

M. le conseiller Michel Fréchette se retire.

RÉSOLUTION 2015-07-219

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

ATTENDU QUE trois organismes demandent à être reconnus par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

**Il est proposé par
appuyé par**

QUE le conseil reconnaisse aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ les organismes suivants : L'association des propriétaires du Domaine des Étoiles, Les Correspondances d'Eastman et l'Association récréative d'Orford-sur-le-lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Fréchette revient à la table.

5.6 Octroi financier à la Fête de l'échinacée blanche;

RÉSOLUTION 2015-07-220

ATTENDU l'évènement organisé au Salon de thé de M. Duclos sous le thème Fête de l'échinacée blanche;

ATTENDU QUE l'échinacée blanche est l'emblème floral de la municipalité;

ATTENDU la demande de soutien financier pour cette activité;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise une subvention de 150 \$ pour l'évènement Fête de l'échinacée blanche conditionnellement à ce que le descriptif et programme complet soient présentés par le promoteur en conformité avec le règlement 2014-11 portant sur les évènements particuliers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 juin 2015;

RÉSOLUTION 2015-07-221

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 juin 2015 au montant de 485 328,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 juin 2015;

RÉSOLUTION 2015-07-222

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2015 et ce, pour un montant de 73 082,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de juin 2015;

RÉSOLUTION 2015-07-223

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2015, et ce, pour un montant de 38 839.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation des décomptes progressifs n°13 et n°14 – Infrastructures d'eau potable – acceptation finale;

RÉSOLUTION 2015-07-224

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard des décomptes progressifs n°13 et n°14 – acceptation finale daté du 26 juin 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil accepte les décompte progressifs n°13 et n°14 – acceptation finale;

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif n°13, au montant de 660,31 \$ incluant les taxes (TPS et TVQ) ainsi que le paiement du décompte progressif n°14, au montant de 188 717,91 \$ incluant les taxes (TPS et TVQ) pour la libération de la retenue de 5% et la retenue spéciale au 11 juin 2015 (date de réception finale des ouvrages).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal de Mme Nathalie Lemaire de l'assemblée générale annuelle du Réseau- Biblio;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale, fait un rapport verbal des sujets discutés lors d'assemblée générale annuelle du Réseau-Biblio.

7.2 Réimpression du dépliant touristique;

RÉSOLUTION 2015-07-225

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la réimpression de 3000 copies du dépliant touristique, au coût de 1 510,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Autorisation des dépenses pour *Eastman en couleur*;

RÉSOLUTION 2015-07-226

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise les dépenses pour *Eastman en couleur* pour un montant maximal de 10 000 \$, tel que prévu au budget 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action-Memphré-Ouest au programme infrastructure communautaire Canada 150;

RÉSOLUTION 2015-07-227

ATTENDU QUE les municipalités d'Austin, d'Eastman, de Bolton-Est, du Canton de Potton, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud font partie de l'organisme Action Memphré-Ouest (AMO), un organisme de concertation de développement régional;

ATTENDU QU'AMO entend demander une subvention au Programme Infrastructure Communautaire Canada 150 pour un projet se déroulant entre octobre 2015 et décembre 2017 et qu'à cette fin, il nécessite l'appui des municipalités impliqués dans le projet Missisquoi Nord;

ATTENDU QUE l'objectif du projet présenté s'inscrit dans la mission d'AMO, soit de favoriser le sentiment d'appartenance sous régional et de mettre en valeur le milieu naturel. Afin de poursuivre les efforts de dynamisation des collectivités de la vallée de la rivière Missisquoi Nord, le projet vise à assurer la pérennité des infrastructures des Parcours de la vallée Missisquoi Nord de manière à garantir un accès à la nature sécuritaire, agréable et à long terme pour les citoyens. Quatre types d'activités sont prévus:

1. Améliorer et sécuriser l'aménagement de deux sentiers (Sentier principal d'Eastman et Collines Panoramiques à Bolton-Est);
2. Entretien complet des sentiers sur tout le réseau;
3. Mise à niveau, sécurisation et amélioration de certaines sections de sentiers existants;
4. Entretien et mise à niveau des huit mises à l'eau du réseau.

ATTENDU QUE les objectifs du projet s'inscrivent dans les orientations de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU,

QUE la municipalité d'Eastman appuie la présentation de ladite demande telle que formulée par AMO pour un projet global de 160 113\$, dont 30 246,00 \$ sur le territoire de la municipalité pour une contribution prévue de la municipalité en 2016, en espèce et en nature, d'une valeur maximale de 3 025,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 3 juillet 2015;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 3 juillet 2015.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 16 juin 2015;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 16 juin 2015.

9.2 Mandat à LVM, division d'EnGlobe Corp pour l'auscultation des chaussées;

RÉSOLUTION 2015-07-228

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention pour les projets soumis au programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, il est nécessaire de faire l'auscultation des chaussées des tronçons susceptibles d'être financés pour rencontrer les nouveaux critères du ministère;

ATTENDU QUE la firme Exp. qui a eu le mandat en mars 2015 de cette mise à jour nous recommande de faire ce travail d'auscultation sur 6,9 km;

ATTENDU la soumission reçue de LVM, division d'EnGlobe Corp;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil mandate la firme LVM, division d'EnGlobe Corp à faire l'auscultation des chassées sur 6,9 km pour un montant de 2 600 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit pris à même le programme de transfert de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Autorisation de travaux pour l'abri / toilette au Parc Missisquoi;

RÉSOLUTION 2015-07-229

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise les travaux d'excavation, de préparation et de coulée pour la dalle de béton (incluant les entrées de services électriques, d'eau et sanitaires) et de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite pour un montant maximal de 12 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces travaux soient coordonnés par le chef d'équipe des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat pour le lignage de rues;

RÉSOLUTION 2015-07-230

ATTENDU QUE trois soumissions ont été acheminées au chef d'équipe des travaux publics;

Il est **proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE le conseil mandate la firme *Marquage et traçage du Québec*, le plus bas soumissionnaire, à effectuer le marquage des rues de la municipalité selon les directives du chef d'équipe des travaux publics pour un montant de 8 583,51 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la fourniture et l'installation de ponceaux pour la rue de Normandie et le chemin des Diligences;

RÉSOLUTION 2015-07-231

Il est **proposé par le conseiller, Patrick McDonald**
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de ponceaux de type arche carrée pour la rue de Normandie et le chemin des Diligences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Mandat d'arpentage du chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2015-07-232

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux sur le chemin Khartoum;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'arpentage du chemin pour se faire;

ATTENDU la demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs;

Il est **proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette

QUE le conseil mandate l'étude Jacques Blanchard, arpenteur-géomètre, le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Aménagement sécuritaire pour piétons et cyclistes sur le chemin du Lac-d'Argent;

RÉSOLUTION 2015-07-233

ATTENDU QUE le chemin du Lac-d'Argent est très populaire aux marcheurs et cyclistes désireux de faire le tour du lac d'Argent;

ATTENDU QUE malgré la vitesse de circulation affichée à 30 km/heure, il appert que plusieurs sections du chemin demeurent dangereuses pour les utilisateurs de la route;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir un mode de vie sain et favoriser la pratique d'activités physiques;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le chef d'équipe au service des travaux publics à installer, aux endroits appropriés mais notamment dans les courbes, des bollards le long du chemin afin de sécuriser un corridor de marche et autorise aussi l'installation de dos d'ânes, au plus à six endroits sur le chemin du Lac-d'Argent, entre la route 112 et le chemin de Petite-Rivière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mars et avril 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mars 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 juin 2015;

M. Patrick McDonald, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 juin 2015.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juin 2015;

Le conseil prend acte.

10.5 Appui à la demande de subvention de l'Association pour la protection du Lac Parker (APLP) auprès de L'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM);

RÉSOLUTION 2015-07-234

ATTENDU QUE la municipalité a gardé au budget du Comité consultatif en environnement (CCE) 2015 la somme de 5 000 \$ pour soutenir les études, si nécessaire, pour la réfection du chemin Khartoum;

ATTENDU QUE l'APLP a déposé une demande de financement aux fins de répondre aux questions des dimensionnements des ponceaux, des pentes de fossés et de leur stabilisation;

ATTENDU QUE cette étude pouvant aider favorablement la planification de la réfection du chemin Khartoum;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil appuie la demande de subvention auprès de l'OBVBM déposée en juin 2015, tel que présenté;

QUE le conseil autorise le paiement du 5 000 \$ mis en réserve sur présentation de factures de l'APLP et du rapport final de l'étude à la satisfaction de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 mai 2015;

Le conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande pour régulariser l'implantation de la résidence sur le lot 4 379 694, à 1.62 mètres d'une remise alors que le règlement demande 2 mètres.

RÉSOLUTION 2015-07-235

ATTENDU la demande pour régulariser l'implantation de la résidence sur le lot 4 379 694, à 1.62 mètres d'une remise alors que le règlement demande 2 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 19 mai 2015;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Demande pour implanter une deuxième remise sur son terrain, lot 4 379 012, alors que le règlement n'en prévoit qu'une;

RÉSOLUTION 2015-07-236

ATTENDU la demande pour implanter une deuxième remise sur son terrain, lot 4 379 012, alors que la réglementation n'en prévoit qu'une;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 19 mai 2015;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par
appuyé par**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour construire un hangar sur le chemin du Théâtre, lot 5 300 148;

13.2 Demande pour construire une résidence de 46 x 32 pi dans le Domaine d'Orford-sur-le-lac, lot 5 568 855;

13.3 Demande pour construire une remise de 10 x 16 pi au 164 rue Martin, lot 2 237 463;

13.4 Demande pour construire une résidence et un garage sur la rue de la Sapinière, lot 4 499 777;

13.5 Demande pour construire un toit sur la terrasse du restaurant La Bicoque, situé au 391-393, rue Principale, lot 4 380 214;

RÉSOLUTION 2015-07-237

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 9 juin 2015 (rés. 2015-29);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6 Réévaluation de la construction de deux gîtes en forêt sur la rue de l'Escalade;

RÉSOLUTION 2015-07-238

ATTENDU QUE le conseil a émis le souhait que le comité consultatif d'urbanisme analyse de nouveau cette demande;

ATTENDU QUE le comité considère que cette demande a été recommandée favorablement lors de sa séance du 12 et 18 mai 2015 mais que suite à la demande du conseil, le comité a pris acte de la remise de deux nouveaux documents, soit une entente écrite entre le service incendie et le demandeur et le dépôt d'une étude sur l'autosuffisance énergétique que le propriétaire entend installer pour ses deux gîtes en forêts;

ATTENDU QUE les membres estiment ces documents intéressants et devraient être un ajout aux conditions déjà énoncées lors de la dernière réunion soit ;

- (i) le demandeur convient de restreindre l'utilisation de toute génératrice aux seules fins de la construction des deux (2) gîtes en forêt, (ii) afin de respecter l'esprit et la lettre du Règlement, le demandeur verra à réaliser l'autosuffisance énergétique pour chacun des gîtes (iii) dès la fin de la construction des gîtes, leur chemin d'accès respectif devra être conforme au Règlement, (iv) l'impact environnemental résultant des travaux associés à chacun des gîtes devra être minimal, notamment au chapitre de l'érosion.

ATTENDU QUE la demande visant l'émission du permis approprié, conformément au Règlement ne soit accordée que si les conditions précitées soient entièrement observées et réalisées;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA selon les recommandations précitées.

M. le conseiller, Patrick McDonald, demande le vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juin 2015;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-06 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-06 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-07 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;

Je, Patrick McDonald, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-07 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09;

Je, Patrick McDonald, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De mettre à jour les dispositions relatives aux exceptions pour les redevances pour fins de parcs ou terrains de jeux;
- De mettre à jour les dispositions concernant les infractions et les pénalités.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- De mettre à jour les dispositions concernant les infractions et les pénalités;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.5 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- De mettre à jour les dispositions concernant les infractions et les pénalités;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2015-07-239

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2015-05 concernant les nuisances;

RÉSOLUTION 2015-07-240

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2015-05 concernant les nuisances soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du projet de règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2015-07-241

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2015-09 amendant le règlement de zonage 2012-09;

Le présent projet de règlement 2015-09 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour les dispositions relatives aux exceptions pour les redevances pour fins de parcs ou terrains de jeux;
- De mettre à jour les dispositions concernant les infractions et les pénalités.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 août 2015, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Adoption du projet de règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2015-07-242

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2015-10 amendant le règlement de zonage 2013-06;

Le présent projet de règlement 2015-10 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour les dispositions concernant les infractions et les pénalités.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 août 2015, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Adoption du projet de règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2015-07-243

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2015-11 amendant le règlement de zonage 2013-07;

Le présent projet de règlement 2015-11 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour les dispositions concernant les infractions et les pénalités;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 août 2015, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard rappelle les dates de deux évènements importants soit Orford-sur-la-route qui se tiendra à l'église St-Édouard le 10 juillet prochain à 20 h ainsi que l'Hommage à Marjolaine Hébert le 15 juillet, au Parc du temps qui passe à 15h.

M. le maire Yvon Laramée félicite le service incendie pour leur excellent travail lors de la Fête nationale.

M. le conseiller, Philippe-Denis Richard précise que les fonds amassés par le service incendie lors de la Fête nationale seront versés au Premiers répondants.

.....

Mme Jeanne Levesque précise que dans la révision des lieux des boîtes postales, la municipalité devrait revoir celui du chemin des Pruches.

M. Pierre Boutin félicite la municipalité pour l'excellente conférence de M. André Champagne. Il se demande ce qu'il advient des budgets accordés à la CRÉ depuis la cessation de leurs activités. Il mentionne l'intensité du camionnage lourd sur le chemin de Mont-Bon-Plaisir. Il ajoute une précision quant aux autorisations des propriétaires concernés par le projet de digue.

M. Jacques Morissette indique que selon lui, il a assisté, ce soir, au premier vote du conseil depuis 15 ans. Il manifeste son inquiétude sur la question du déboisement lors de construction et après, notamment en terrain montagneux. Il propose que les inspecteurs documentent les lieux avant, pendant et après à l'aide de photos et de vidéos pour assurer les suivis.

M. Claude Désautels manifeste aussi son inquiétude au sujet du déboisement. Il informe les membres du conseil concernant la journée Opération phragmite le samedi 1^{er} août 2015.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-07-244

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Yvon Laramée,
Maire**

**Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**